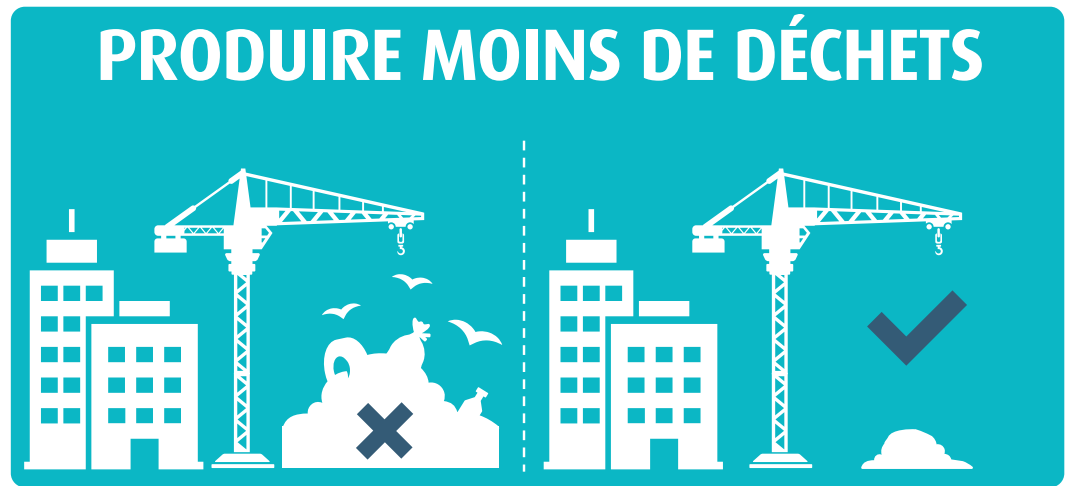


Programme national de prévention des déchets 2014-2020

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
Réduire sa quantité de déchets, c'est bon pour l'environnement et moins cher pour tous.



7%
c'est l'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés.

825 000 tonnes de déchets sont évitées chaque année grâce au réemploi et à la réutilisation des produits.



Programme national de prévention des déchets 2014-2020

La France produit plus de 350 millions de déchets par an. Le plan de prévention déchets 2014-2020 a pour objectif d'en réduire la quantité, grâce à 13 axes en direction des ménages, des entreprises, des industriels, des collectivités territoriales, des services de l'État.

1 MOBILISER LES FILIÈRES REP AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.

Les entreprises sont incitées à intégrer l'éco-conception dans leurs processus, c'est-à-dire à prendre en compte les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie du produit.

2 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS.

Il faut améliorer la disponibilité des pièces détachées, allonger la garantie légale de conformité des produits, transformer nos usages.

3 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES.

La gestion des déchets coûte cher aux entreprises. Il faut les aider à intégrer la prévention des déchets dans leurs processus pour leur permettre de gagner en compétitivité.

4 STABILISER LES DÉCHETS DU BÂTIMENT.

Les actions visent à limiter les déchets de chantier, leurs nuisances, et à mieux réemployer les matériaux du secteur.

5 RÉUTILISER, RÉPARER, RÉEMPLOYER.

Le consommateur est incité à privilégier les achats d'occasion et la réparation des produits. Des actions seront menées pour rendre plus visibles et plus professionnelles les entreprises du secteur.

6 MIEUX GÉRER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET CEUX DU JARDINAGE.

Cela passe par la promotion du jardinage au naturel (pauvre en déchets), du compostage domestique...

7 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

De nombreuses mesures peuvent aider à changer les habitudes : adapter les quantités au besoin des consommateurs, développer le sac à emporter (doggy bag)...

8 CONSOMMER RESPONSABLE.

Cela passe par un changement des usages : développement de la location ou du prêt de biens entre particuliers (comme l'autopartage), revente d'objets d'occasion... Par ailleurs, la suppression des sacs plastiques sera poursuivie : entre 2002 et 2010, le nombre de sacs distribués dans les grandes surfaces a été divisé par 10.

9 GÉNÉRALISER PROGRESSIVEMENT LA FISCALITÉ INCITATIVE.

Il faut aider les collectivités territoriales à mettre en place une tarification en fonction de la quantité de déchets produite. Cette mesure incite les particuliers à générer moins de déchets.

10 SENSIBILISER LES ACTEURS.

La prévention des déchets passe par un renforcement de l'information et de la communication auprès des ménages et des entreprises.

11 DÉPLOYER LA PRÉVENTION DANS LES TERRITOIRES.

Les programmes locaux de prévention permettront de mettre en œuvre des actions concrètes de prévention des déchets dans les territoires.

12 MONTRER L'EXEMPLE DANS L'ADMINISTRATION.

Quelques actions concrètes : réduire les déchets de bureau, prendre en compte la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics...

13 RÉDUIRE LES DÉCHETS MARINS.

Cela passe par la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin, la responsabilisation des acteurs économiques et des consommateurs.

